

Chères camarades, chers camarades,

Mobilisons-nous massivement le **5 février 2025 à 14h devant le Tribunal Judiciaire d'Alès** pour exprimer notre solidarité indéfectible envers notre camarade N.

Ce procès est bien plus qu'une simple affaire individuelle. Il s'agit d'un véritable procès politique, une attaque en règle contre nos libertés fondamentales et notre droit à la contestation.

Le 20 octobre dernier, lors de la fête de l'oignon et de la pomme au Vigan, notre camarade N a été arrêté, placé en garde à vue puis inculpé pour un geste symbolique : l'enfarinage du député LR/RN, Mr Alexandre ALLEGRET-PILOT. Ce geste, loin d'être violent, exprime une colère légitime face à des politiques qui exacerbent les inégalités, accentuent les divisions, prônent la haine envers certains, stigmatisent les différences,

La répression dont notre camarade fait l'objet est symptomatique d'une volonté de museler toutes formes de résistance et d'intimider les militant·e·s avec des procédures expéditives qui sont devenues la norme dans un système judiciaire qui privilégie la répression par la criminalisation.

En refusant la CRPC (comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité), donc une peine sans jugement et sans pouvoir se défendre, soit six mois de prison avec sursis et 500€ d'amende, notre camarade N incarne la résistance face à l'arbitraire. Son combat est le nôtre. Il s'agit de défendre le droit de chacun·e à exprimer son désaccord, à manifester et à s'organiser sans être réprimé·e.

Il est ahurissant de voir à quel point l'extrême droite et tout une partie de l'échiquier politique cherchent à dramatiser un simple enfarinage pour se poser en victime quand, des enfants dorment dans la rue, des jeunes meurent sur des brancards faute d'avoir trop attendu aux urgences, des travailleurs vivent dans leur voiture et que des retraités ne peuvent manger à leur faim. Cette instrumentalisation grossière vise à détourner le débat et a créé un brouillard de farine pour dissimuler la misère sociale.

Il est temps de rappeler que la liberté d'expression, même sous une forme contestataire, ne saurait être confondue avec des actes de violence.

Ensemble, faisons front contre cette répression et exigeons :

- La relaxe pure et simple de notre camarade N.
- La fin des poursuites politiques et des procédures expéditives.

Ce procès est un moment charnière. Notre mobilisation massive le 5 février 2025 à 14h enverra un signal fort : nous ne nous laisserons pas intimider !

Mobilisons-nous, diffusons largement cette information et faisons de ce procès un événement politique majeur !

Soyons nombreuses et nombreux !